



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

*Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20230411

DELCCAS2023.04.11-2-DE

**DELCCAS 2023.04.11 - 2** – Affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

**Etaient présents** : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Madame Agnès CORBASSON, administrateurs nommés.

**Etaient absents excusés et représentés** : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Françoise BOUCHEL, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Christian GITIAUX, Monsieur Jean-Marie MICHEL, administrateurs nommés.

## Le Conseil d'Administration,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la fiche de calculs des résultats de l'exécution 2022 du budget principal établie, conjointement, par la comptable publique et par l'ordonnateur,

**VU** l'intérêt de pouvoir reprendre, dès le budget primitif 2023 du budget principal, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2022,

**VU** le projet de budget primitif 2023 du budget principal,

### Après examen et en avoir délibéré A la majorité

(1 abstention : Monsieur Caprani)

**Procède** à l'affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

Budget du Centre Communal d'Action Sociale	+ 223.244,39 €
- Affectation en section de fonctionnement en recettes au compte 002	223.244,39 €

**Reprend**, dans le budget primitif 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, l'affectation du résultat décrit ci-dessus, de même que le solde d'exécution brut d'investissement du budget du Centre Communal d'Action Sociale (+ 308.062,58 €).

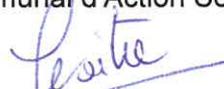
**Précise** que la fiche de calculs est annexée à la présente délibération.

**Dit** que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale,



  
**Hélène LERAITRE**

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS  
Compte tenu de :  
la réception en Préfecture le 13.04.2023  
et de la publication électronique le 13.04.2023



Pour le Président,  
Le Directeur,

